

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

À l'alinéa 10, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« le »

les mots :

« les deux membres du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de proposer un embryon à la recherche doit faire l'objet d'une acceptation venant des deux membres du couple.